

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

30^eME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Genève, du 14 septembre au 02 octobre 2015

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

**EVENEMENT PARALLELE SUITE AU RAPPORT DE M TUNCAK
RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES INCIDENCES SUR LES DROITS DE L'HOMME DE
LA GESTION ET DE L'ELIMINATION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES DES
PRODUITS ET DECHETS DANGEREUX**

Genève, le 18 septembre 2015

Orateur : Nogozene Bakayoko

Excellences Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs, les panelistes

Chers délégués,

Chers collègues,

La Côte d'Ivoire se réjouit de l'organisation de cet événement qui donne une plate forme de discussion fort utile sur la problématique de la gestion efficiente des produits et déchets dangereux et un libre espace d'échange sur le rapport de M. Tuncak qui porte sur le droit à l'information.

Comme vous le savez, la Côte d'Ivoire et le Groupe africain portent un intérêt tout particulier au mandat du Rapporteur spécial sur les conséquences pour les droits de l'homme de la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des produits et déchets dangereux, depuis quelques années.

En effet, le déversement illicite de substances toxiques dans notre pays en 2006, a causé de nombreuses pertes en vies humaines, des maladies, de nombreux dommages sur l'environnement avec des conséquences dramatiques, occasionnant malheureusement, tout un ensemble de violations de droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la santé, à un cadre de vie sécurisé, à un environnement sain, à la sécurité sur le lieu de travail, etc.

Aujourd'hui encore, les populations ivoiriennes touchées par cette catastrophe, continuent de payer un lourd tribut, eu égard aux

conséquences multiformes sur la santé des mères et enfants avec son lot quotidien de fausses couches, de mort-nés, de prématurés et autres enfants malformés.

Les analyses des spécialistes en eau et assainissement ne sont pas plus optimistes, voire même préoccupantes et font état de ce que des nappes phréatiques sur certaines localités sont lourdement polluées, faisant ainsi, craindre le pire sur le long terme.

Cette tragédie a été le facteur déclencheur pour que notre pays, soucieux du devenir des victimes et du bien-être des populations dans leur ensemble, prenne l'engagement de porter ce combat et faire barrage désormais à toute violation semblable, d'où son implication et son investissement total dans la conduite de ce mandat, pour le compte du Groupe Africain.

Depuis sa création en 1995, les titulaires successifs du mandat ont contribué sans aucun doute, à donner une résonance internationale aux effets nocifs des produits et déchets dangereux sur les droits de l'homme.

L'élargissement du mandat en 2011, pour la prise en compte et la gestion écologiquement rationnelle des produits et déchets dangereux, tout au long de leur cycle de vie, découle de l'engagement de tous à combattre la continuité et la récurrence malheureuses des phénomènes de mauvaise gestion des substances en cause et surtout prévenir les conséquences sur tous les droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques, et spécifiquement sur le droit à la vie.

Le premier rapport présenté par le Rapporteur spécial, au Conseil des droits de l'homme, a été très bien accueilli eu égard aux perspectives qu'il ouvre.

En outre, l'activisme du rapporteur spécial que nous suivons sur plusieurs fora, son engagement personnel dans la conduite de son mandat, rassurent quant aux contributions majeures qu'il apportera à cette cause en particulier, dans le vaste domaine des déchets et produits dangereux.

Le Droit à l'information est en effet, un facteur clé dans cette problématique, non seulement pour les Etats, mais aussi et surtout pour tous les acteurs de la société, ainsi que pour les populations dans leur ensemble.

Nous ne finissons jamais, malheureusement d'en apprendre, encore et toujours, sur les effets pernicioeux de ce phénomène : que ce soit dans les secteurs industriel, agricole, minier et même dans les ménages, nous sommes partout exposés aux effets nocifs de ces produits. L'exemple le plus évident et le plus parlant est celui de la pollution de l'air qui à elle seule fait autant de victimes.

En effet, nous avons beaucoup à dire sur la question ; mais qui mieux que le Rapporteur Spécial et les panélistes ici présents peuvent nous donner la quintessence du sujet ?

Pour conclure, Mesdames et messieurs, je dirais que ma délégation reste confiante que ce nouvel élan impulsé au mandat par M.

Baskut Tuncak, contribuera certainement à faire bouger les lignes et à sensibiliser davantage nos Gouvernements sur les risques réels liés à leurs engagements, parfois naïfs et complaisants et à prendre la bonne mesure de ce phénomène extrêmement sensible pour le bien être des populations.

Je vous remercie.